



COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJETS DE « PLAN D'EXPLOITATION DES ÉOLIENNES » ET DE « PLAN RELATIF À L'ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES » - PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
7 février 2020	17 février 2020	2 avril 2020 à 16h	Administration communale de Chaudfontaine Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg

Les documents sont consultables à l'Administration communale de Chaudfontaine, Service Environnement, Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg, à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h00*. Vos observations orales pourront être recueillies à cette occasion.

**Dans ce cas particulier, la personne souhaitant consulter le dossier pourra prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de Monsieur Stéphan Poncelet, Chef de bureau Éco-conseiller (Conseiller en environnement) (tél.: 04 361 54 76) ou, à défaut, auprès de l'agent communal délégué à cet effet.*

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites électroniques a accès au formulaire prévu à cet effet sur le lien <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>. A défaut, le formulaire PDF imprimable sur format papier, téléchargeable via l'adresse Internet susvisée, peut être envoyé dûment complété (pour le 02/04/2020 au plus tard) à l'administration communale ou encore à l'administration régionale à l'adresse suivante :

Plan d'exploitation des éoliennes et plan relatif à l'acoustique des éoliennes
Via courriel : plan-exploitation-eoliennes@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles, et Environnement – SPW ARNE Département de l'Environnement et de l'Eau – Département des politiques européennes et des accords internationaux Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Fait à Chaudfontaine, le 06/02/2020.

Par le Collège,

Laurent GRAVA,
Directeur général



Alain JEUNEHOMME,
Échevin délégué

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.I., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein. Le Gouvernement wallon soumettra le plan au Parlement wallon qui se prononcera par voie de résolution.